

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24540067600053	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT METROPOLE DU GRAND NANCY METROPOLE DU GRAND NANCY
--	---

POSTE COMPTABLE DE : NANCY MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : Budget EAU (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	29
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	34
A3.2 - Etalement des provisions	35
A4.1 - Equilibre des opérations financières	36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	39
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	42
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	44
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	45
A6 - Etat des charges transférées	46
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	50
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	52
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.7 - Etat des engagements reçus	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	58
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	62
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	63
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	64

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	65
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires 09/02/2023.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	36 335 940,00	36 335 940,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		36 335 940,00	36 335 940,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	15 500 069,00	15 500 069,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		15 500 069,00	15 500 069,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	51 836 009,00	51 836 009,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	10 280 383,60	0,00	11 183 147,00	11 183 147,00	11 183 147,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 397 464,00	0,00	5 024 052,00	5 024 052,00	5 024 052,00
014	Atténuations de produits	7 057 000,00	0,00	6 031 240,00	6 031 240,00	6 031 240,00
65	Autres charges de gestion courante	105 000,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
Total des dépenses de gestion des services		22 839 847,60	0,00	22 304 939,00	22 304 939,00	22 304 939,00
66	Charges financières	595 500,00	0,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
67	Charges exceptionnelles	604 810,00	0,00	663 927,00	663 927,00	663 927,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	184 616,00		108 555,00	108 555,00	108 555,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		24 224 773,60	0,00	23 557 421,00	23 557 421,00	23 557 421,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 190 389,40		3 078 519,00	3 078 519,00	3 078 519,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 310 000,00		9 700 000,00	9 700 000,00	9 700 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 500 389,40		12 778 519,00	12 778 519,00	12 778 519,00
TOTAL		35 725 163,00	0,00	36 335 940,00	36 335 940,00	36 335 940,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 335 940,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 013 263,00	0,00	35 066 940,00	35 066 940,00	35 066 940,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	71 300,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
Total des recettes de gestion des services		35 085 563,00	0,00	35 135 440,00	35 135 440,00	35 135 440,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	296 600,00	0,00	200 500,00	200 500,00	200 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		35 382 163,00	0,00	35 335 940,00	35 335 940,00	35 335 940,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	940 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		940 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL		36 322 163,00	0,00	36 335 940,00	36 335 940,00	36 335 940,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 335 940,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	11 778 519,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	741 000,00	0,00	192 644,00	192 644,00	192 644,00
21	Immobilisations corporelles	9 552 555,00	0,00	8 798 720,00	8 798 720,00	8 798 720,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	900 000,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	11 193 555,00	0,00	11 241 364,00	11 241 364,00	11 241 364,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 796 000,00	0,00	2 858 705,00	2 858 705,00	2 858 705,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 796 000,00	0,00	2 858 705,00	2 858 705,00	2 858 705,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 989 555,00	0,00	14 100 069,00	14 100 069,00	14 100 069,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	685 180,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 440 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 125 180,00		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
	TOTAL	16 114 735,00	0,00	15 500 069,00	15 500 069,00	15 500 069,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 500 069,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	81 918,00	0,00	443 647,00	443 647,00	443 647,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 347 247,60	0,00	1 877 903,00	1 877 903,00	1 877 903,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 429 165,60	0,00	2 321 550,00	2 321 550,00	2 321 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 429 165,60	0,00	2 321 550,00	2 321 550,00	2 321 550,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 190 389,40		3 078 519,00	3 078 519,00	3 078 519,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 310 000,00		9 700 000,00	9 700 000,00	9 700 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 440 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 940 389,40		13 178 519,00	13 178 519,00	13 178 519,00
TOTAL		16 369 555,00	0,00	15 500 069,00	15 500 069,00	15 500 069,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 500 069,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	11 778 519,00
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 183 147,00		11 183 147,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 024 052,00		5 024 052,00
014	Atténuations de produits	6 031 240,00		6 031 240,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	66 500,00		66 500,00
66	Charges financières	480 000,00	0,00	480 000,00
67	Charges exceptionnelles	663 927,00	0,00	663 927,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	108 555,00	9 700 000,00	9 808 555,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 078 519,00	3 078 519,00
Dépenses d'exploitation – Total		23 557 421,00	12 778 519,00	36 335 940,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 335 940,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 858 705,00	0,00	2 858 705,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	192 644,00	0,00	192 644,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 798 720,00	0,00	8 798 720,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 250 000,00	400 000,00	2 650 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		14 100 069,00	1 400 000,00	15 500 069,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 500 069,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	500,00		500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 066 940,00		35 066 940,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	68 000,00		68 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200 500,00	1 000 000,00	1 200 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	35 335 940,00	1 000 000,00	36 335 940,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 335 940,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	443 647,00	0,00	443 647,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 877 903,00	0,00	1 877 903,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	400 000,00	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		9 700 000,00	9 700 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		3 078 519,00	3 078 519,00
	Recettes d'investissement – Total	2 321 550,00	13 178 519,00	15 500 069,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 500 069,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	10 280 383,60	11 183 147,00	11 183 147,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 804 593,00	1 802 727,00	1 802 727,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	148 250,00	171 750,00	171 750,00
6064	Fournitures administratives	21 200,00	20 500,00	20 500,00
6066	Carburants	115 000,00	115 000,00	115 000,00
6068	Autres matières et fournitures	165 000,00	167 000,00	167 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6135	Locations mobilières	70 000,00	35 000,00	35 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	17 000,00	16 000,00	16 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 000 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	28 000,00	28 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	62 900,00	86 500,00	86 500,00
6156	Maintenance	165 012,00	176 500,00	176 500,00
6161	Multirisques	12 000,00	21 000,00	21 000,00
6168	Autres	95 000,00	95 000,00	95 000,00
617	Etudes et recherches	125 000,00	125 000,00	125 000,00
618	Divers	291 088,60	265 450,00	265 450,00
6226	Honoraires	9 500,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 500,00	500,00	500,00
6228	Divers	3 865 000,00	3 825 000,00	3 825 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6238	Divers	6 200,00	6 600,00	6 600,00
6248	Divers	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6251	Voyages et déplacements	640,00	640,00	640,00
6261	Frais d'affranchissement	23 900,00	23 900,00	23 900,00
627	Services bancaires et assimilés	6 600,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 500,00	8 850,00	8 850,00
6282	Frais de gardiennage	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	58 000,00	60 000,00	60 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	1 300 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	52 000,00	52 000,00	52 000,00
63512	Taxes foncières	303 500,00	352 060,00	352 060,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressou	0,00	576 670,00	576 670,00
6378	Autres taxes et redevances	378 500,00	395 500,00	395 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 397 464,00	5 024 052,00	5 024 052,00
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6331	Versement de mobilité	55 647,00	52 815,00	52 815,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 961,00	26 961,00	26 961,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 056 564,00	2 905 779,00	2 905 779,00
6413	Primes et gratifications	727 723,00	586 576,00	586 576,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	486 141,00	436 551,00	436 551,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	800 522,00	793 032,00	793 032,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	12 107,00	10 901,00	10 901,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	9 870,00	9 521,00	9 521,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 250,00	6 250,00	6 250,00
648	Autres charges de personnel	189 179,00	169 166,00	169 166,00
014	Atténuations de produits (7)	7 057 000,00	6 031 240,00	6 031 240,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	4 264 000,00	213 200,00	213 200,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2 793 000,00	5 818 040,00	5 818 040,00
65	Autres charges de gestion courante	105 000,00	66 500,00	66 500,00
6518	Autres	40 000,00	1 500,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6542	Créances éteintes	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		22 839 847,60	22 304 939,00	22 304 939,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b) (8)	595 500,00	480 000,00	480 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	575 500,00	480 000,00	480 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	20 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	604 810,00	663 927,00	663 927,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	301 150,00	310 050,00	310 050,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	127 260,00	183 377,00	183 377,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	166 900,00	167 000,00	167 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	9 500,00	3 500,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	184 616,00	108 555,00	108 555,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	184 616,00	108 555,00	108 555,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		24 224 773,60	23 557 421,00	23 557 421,00
023	Virement à la section d'investissement	2 190 389,40	3 078 519,00	3 078 519,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	9 310 000,00	9 700 000,00	9 700 000,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	10 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 300 000,00	9 700 000,00	9 700 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 500 389,40	12 778 519,00	12 778 519,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 500 389,40	12 778 519,00	12 778 519,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 725 163,00	36 335 940,00	36 335 940,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 335 940,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	97 832,67
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	97 832,67
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 000,00	500,00	500,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	500,00	500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 013 263,00	35 066 940,00	35 066 940,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	22 546 393,00	24 585 235,00	24 585 235,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	4 264 000,00	213 200,00	213 200,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	598 000,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	4 819 505,00	4 819 505,00
70128	Autres taxes et redevances	375 000,00	393 000,00	393 000,00
704	Travaux	450 000,00	530 000,00	530 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	2 793 000,00	140 000,00	140 000,00
7064	Locations de compteurs	3 800 000,00	4 250 000,00	4 250 000,00
7068	Autres prestations de services	26 000,00	26 000,00	26 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	870,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	160 000,00	110 000,00	110 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	71 300,00	68 000,00	68 000,00
752	Revenus des immeubles	8 300,00	8 000,00	8 000,00
7588	Autres	63 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		35 085 563,00	35 135 440,00	35 135 440,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	296 600,00	200 500,00	200 500,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	2 000,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	200 100,00	100 000,00	100 000,00
7748	Subventions exceptionnelles des tiers	24 500,00	40 000,00	40 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	60 000,00	60 000,00	60 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		35 382 163,00	35 335 940,00	35 335 940,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	940 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	940 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		940 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		36 322 163,00	36 335 940,00	36 335 940,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 335 940,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	741 000,00	192 644,00	192 644,00
2031	Frais d'études	450 000,00	40 000,00	40 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	291 000,00	152 644,00	152 644,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 552 555,00	8 798 720,00	8 798 720,00
2111	Terrains nus	50 000,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	820 555,00	990 000,00	990 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	7 081 000,00	6 676 220,00	6 676 220,00
21561	Service de distribution d'eau	1 262 500,00	769 000,00	769 000,00
2182	Matériel de transport	290 000,00	290 000,00	290 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	23 500,00	63 500,00	63 500,00
2184	Mobilier	16 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	900 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
2313	Constructions	200 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	700 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 193 555,00	11 241 364,00	11 241 364,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 796 000,00	2 858 705,00	2 858 705,00
1641	Emprunts en euros	2 281 500,00	2 344 500,00	2 344 500,00
1678	Autres dettes condit° particulières	514 500,00	514 205,00	514 205,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 796 000,00	2 858 705,00	2 858 705,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 989 555,00	14 100 069,00	14 100 069,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	685 180,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	685 180,00	1 000 000,00	1 000 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	676 480,00	1 000 000,00	1 000 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	8 700,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 440 000,00	400 000,00	400 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 440 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 125 180,00	1 400 000,00	1 400 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 114 735,00	15 500 069,00	15 500 069,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 500 069,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	81 918,00	443 647,00	443 647,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	81 918,00	443 647,00	443 647,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 347 247,60	1 877 903,00	1 877 903,00
1641	Emprunts en euros	3 347 247,60	1 877 903,00	1 877 903,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 429 165,60	2 321 550,00	2 321 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 429 165,60	2 321 550,00	2 321 550,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 190 389,40	3 078 519,00	3 078 519,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	9 310 000,00	9 700 000,00	9 700 000,00
2182	Matériel de transport	10 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	80 540,00	79 000,00	79 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	59 090,00	50 000,00	50 000,00
28131	Bâtiments	176 850,00	170 000,00	170 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	332 560,00	370 000,00	370 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	7 637 070,00	7 950 000,00	7 950 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	802 190,00	850 000,00	850 000,00
28182	Matériel de transport	127 030,00	162 000,00	162 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	42 910,00	52 000,00	52 000,00
28184	Mobilier	40 290,00	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	1 470,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 500 389,40	12 778 519,00	12 778 519,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 440 000,00	400 000,00	400 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 440 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 940 389,40	13 178 519,00	13 178 519,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		16 369 555,00	15 500 069,00	15 500 069,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 500 069,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					40 262 904,59									
1641 Emprunts en euros (total)					40 262 904,59									
1311410 (CDC-1311410)	BANQUE DES TERRITOIRES	15/06/2012	28/12/2012	01/06/2013	1 500 000,00	V	LEP	3,640	3,870		T	C	O	A-1
1313203 (CDC-5035697)	BANQUE DES TERRITOIRES	01/04/2018	01/04/2018	01/04/2019	1 700 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,618		A	P	O	A-1
17590 (SG-17590)	SOCIETE GENERALE	05/11/2008	10/12/2008	29/03/2009	4 100 000,00	F	FIXE	3,690	3,591		T	P	O	A-1
18487 (SG-18487)	SOCIETE GENERALE	07/09/2011	20/10/2011	20/04/2012	4 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	1,840	1,836		T	P	O	B-1
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	22/12/2006	29/12/2006	29/12/2007	8 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,470	3,949		A	P	O	B-4
270343 (CIB-270343-T1)	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	2 200 000,00	V	TAUX STRUCTURE	3,030	3,136		A	P	O	A-1
560 (SG-560)	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	31/12/2009	31/01/2010	3 000 000,00	F	FIXE	3,565	3,678		M	C	O	A-1
C700513 / 1816192X (CFF-C70051)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	11/05/2012	01/06/2012	01/09/2012	3 300 000,00	F	FIXE	4,980	5,163		T	C	O	A-1
C705728 / 8376663A (CFF-C70572)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	21/12/2012	04/01/2013	04/04/2013	2 500 000,00	F	FIXE	4,310	4,459		T	C	O	A-1
C706671 (CFF-C706671)	CREDIT FONCIER (GPE CE)	20/12/2016	01/12/2016	01/03/2017	4 262 904,59	F	FIXE	2,860	2,933		T	P	O	A-1
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	CAFFIL	13/11/2020	15/01/2021	01/05/2021	600 000,00	F	FIXE	0,800	0,807		T	C	O	A-1
MON504825EUR (LBP-MON503469)	CAFFIL	29/05/2015	24/06/2015	01/01/2016	5 100 000,00	F	FIXE	1,530	1,536		S	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					10 284 084,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					10 284 084,00									
15C54108 (AERM-12530)	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	19/01/2017	08/01/2016	01/02/2018	9 623 700,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	O	A-1
16C54191 (AERM-12545)	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	19/01/2017	01/02/2017	01/02/2018	660 384,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					50 546 988,59									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		15 764 036,85					2 344 333,17	479 008,79	0,00	83 124,38
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		15 764 036,85					2 344 333,17	479 008,79	0,00	83 124,38
1311410 (CDC-1311410)	N	0,00	A-1	390 909,07	3,83	V	LIVRETA	4,200	97 727,28	12 356,01	0,00	1 441,82
1313203 (CDC-5035697)	N	0,00	A-1	1 377 938,85	18,25	V	LIVRETA	3,750	74 315,31	51 672,71	0,00	30 938,74
17590 (SG-17590)	N	0,00	A-1	1 173 390,01	3,99	F	FIXE	3,690	271 858,07	40 114,60	0,00	277,22
18487 (SG-18487)	N	0,00	B-1	2 198 480,68	7,05	C	TAUX STRUCTURES	1,840	233 584,74	39 405,16	0,00	7 331,24
237133 (CIB-237133)	N	0,00	B-4	1 110 257,17	1,99	C	TAUX STRUCTURES	7,000	544 243,71	78 581,53	0,00	330,17
270343 (CIB-270343-T1)	N	0,00	A-1	625 979,64	4,00	F	FIXE	3,050	145 234,76	19 357,55	0,00	40,73
560 (SG-560)	N	0,00	A-1	750 000,09	5,00	F	FIXE	3,565	150 000,00	24 612,12	0,00	59,42
C700513 / 1816192X (CFF-C70051)	N	0,00	A-1	1 237 500,00	7,42	F	FIXE	4,980	165 000,00	59 350,70	0,00	4 599,24
C705728 / 8376663A (CFF-C70572)	N	0,00	A-1	1 031 250,00	8,01	F	FIXE	4,310	125 000,00	43 013,95	0,00	9 656,35
C706671 (CFF-C706671)	N	0,00	A-1	2 094 331,34	6,17	F	FIXE	2,860	309 369,30	57 377,56	0,00	4 395,97
MIN536375EUR (LBP-MIN533721)	N	0,00	A-1	510 000,00	21,08	F	FIXE	0,800	24 000,00	4 008,00	0,00	644,48
MON504825EUR (LBP-MON503469)	N	0,00	A-1	3 264 000,00	15,50	F	FIXE	1,530	204 000,00	49 158,90	0,00	23 409,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		6 684 654,60					514 204,20	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		6 684 654,60					514 204,20	0,00	0,00	0,00
15C54108 (AERM-12530)	N	0,00	A-1	6 255 405,00	12,08	F	FIXE	0,000	481 185,00	0,00	0,00	0,00
16C54191 (AERM-12545)	N	0,00	A-1	429 249,60	12,08	F	FIXE	0,000	33 019,20	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		22 448 691,45					2 858 537,37	479 008,79	0,00	83 124,38

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
18487 (SG-18487)	SOCIETE GENERALE	4 000 000,00	2 198 480,68	1	20,00		1.84	EURIBOR03M+0.5	0,00		1,840	39 405,16	0,00	9,79
237133 (CIB-237133)	CREDIT AGRICOLE CIB	8 000 000,00	1 110 257,17	4	20,00		3.47	7	561 538,63		7,000	78 581,53	0,00	4,95
TOTAL (B)		12 000 000,00	3 308 737,85						561 538,63			117 986,69	0,00	14,74
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		12 000 000,00	3 308 737,85						561 538,63			117 986,69	0,00	14,74

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	85,26	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	19 139 953,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	1	0	
	% de l'encours	9,79	0,00	0,00	4,95	0,00	
	Montant en euros	2 198 480,68	0,00	0,00	1 110 257,17	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	131 - Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	09/02/2023
L	2031 - Frais d'études	5	09/02/2023
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	09/02/2023
L	2051 - Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	09/02/2023
L	2051 - Logiciels	2	09/02/2023
L	2088 - Autres immobilisations incorporelles	5	09/02/2023
L	211 - Terrains (non amortissable)	0	09/02/2023
L	21311 - Constructions de bâtiments d'exploitation	75	09/02/2023
L	21311 - Constructions de châteaux d'eau et d'usines de production d'eau potable	75	09/02/2023
L	21311 - Travaux d'aménagements sur des bâtiments d'exploitation existants	20	09/02/2023
L	21351 - Investissements sur bâtiments d'exploitation existants	20	09/02/2023
L	21355 - Installations générales, agencement des constructions de bâtiments administratifs	10	09/02/2023
L	21531 - Constructions de réservoirs d'eau potable	75	09/02/2023
L	21531 - Constructions de réservoirs d'eau potable (historique)	60	09/02/2023
L	21531 - Constructions de réseaux d'alimentation en eau potable - amélioration traitement de l'eau	50	09/02/2023
L	21531 - Travaux de modernisation sur usine de production d'eau potable (génie civil)	50	09/02/2023
L	21531 - Investissements sur réseaux d'alimentation en eau potable existants	20	09/02/2023
L	21531 - Travaux de modernisation sur usines de production d'eau potable (process)	20	09/02/2023
L	21531 - Travaux sur stations de pompage	20	09/02/2023
L	21531 - Réseaux de câblage	15	09/02/2023
L	21531 - Réseaux divers (carottage)	10	09/02/2023
L	21531 - Station d'alerte	10	09/02/2023
L	21531 - Travaux sur transformateurs électriques, capteurs et autres installations spécifiques	10	09/02/2023
L	21531 - Télésurveillance centralisée des réseaux	5	09/02/2023
L	2154 - Matériel industriel	5	09/02/2023
L	2155 - Outillage industriel	5	09/02/2023
L	21561 - Compteurs d'eau	10	09/02/2023
L	21561 - Matériel spécifique de réseaux et d'exploitation du service de l'eau	15	09/02/2023
L	21561 - Matériel spécifique d'exploitation du service de l'eau (petit matériel)	5	09/02/2023
L	2157 - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5	09/02/2023
L	216 - Collections et ?uvre d'art (non amortissable)	0	09/02/2023
L	217 - Immob. reçue au titre d'une mise à disposition selon règles d'amort. régissant les comptes 21	0	09/02/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2182 - Matériel de transport - camions, fourgons et véhicules industriels	10	09/02/2023
L	2182 - Matériel de transport - voitures et véhicules légers	5	09/02/2023
L	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5	09/02/2023
L	2184 - Mobilier	12	09/02/2023
L	2184 - Mobilier (historique)	10	09/02/2023
L	2188 - Autres immob. corporelles (en fonction de la durée estimative du bien : coffres-forts?)	20	09/02/2023
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	09/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	108 555,00		878 032,00	986 587,00	0,00	986 587,00
- Dépréciations des actifs circulants (comptes de redevables)	108 555,00	31/01/2020	878 032,00	986 587,00	0,00	986 587,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	108 555,00		878 032,00	986 587,00	0,00	986 587,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 858 705,00	3 858 705,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	12 778 519,00	12 778 519,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	8 919 814,00	8 919 814,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 858 705,00	I 3 858 705,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 858 705,00	2 858 705,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 344 500,00	2 344 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	514 205,00	514 205,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 000 000,00	1 000 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 000 000,00	1 000 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		12 778 519,00	III 12 778 519,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		12 778 519,00	12 778 519,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	79 000,00	79 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	50 000,00	50 000,00
28131	Bâtiments	170 000,00	170 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	370 000,00	370 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	7 950 000,00	7 950 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	850 000,00	850 000,00
28182	Matériel de transport	162 000,00	162 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	52 000,00	52 000,00
28184	Mobilier	15 000,00	15 000,00
28188	Autres	2 000,00	2 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 078 519,00	3 078 519,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	11 183 147,00
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	1 802 727,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	171 750,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 500,00
6066	CARBURANTS	115 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	167 000,00
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	18 000,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	35 000,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	16 000,00
61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX	1 200 000,00
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS IMMOBILIERS	1 000,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATION SUR MATERIEL ROULANT	28 000,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BIENS MOBILIERES	86 500,00
6156	MAINTENANCE	176 500,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	21 000,00
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCE	95 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	125 000,00
618	DIVERS	265 450,00
6226	HONORAIRES	2 000,00
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	500,00
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	3 825 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 000,00
6238	DIVERS - PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	6 600,00
6248	FRAIS DE TRANSPORT DE MATERIEL	4 500,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	640,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	23 900,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00
6281	CONCOURS DIVERS - COTISATIONS	8 850,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	120 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	60 000,00
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	1 400 000,00
635111	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	52 000,00
63512	TAXES FONCIERES	352 060,00
63711	REDEVANCE PRELEVEMENT SUR RESSOURCE EAU	576 670,00
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	395 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 024 052,00
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	1 500,00
6331	VERSEMENT MOBILITE	52 815,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT	26 961,00
6411	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	2 905 779,00
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS	586 576,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	436 551,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	793 032,00
6454	COTISATIONS PATRONALES ASSEDIC	10 901,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	9 521,00
6474	VERSEMENT AU C.A.S. DE LA METROPOLE	25 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	6 250,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (CAPITAL DECES)	169 166,00
014	Atténuations de produits	6 031 240,00
701249	REVERSMT AGENCE DE L'EAU - REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	213 200,00
706129	REVERSMT AGENCE DE L'EAU - REDEVANCE MODERNISATION RESEAUX	5 818 040,00
65	Autres charges de gestion courante	66 500,00

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
6518	AUTRES	1 500,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	35 000,00
6542	CREANCES ETEINTES	25 000,00
6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5 000,00
66	Charges financières	480 000,00
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	480 000,00
67	Charges exceptionnelles	663 927,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	310 050,00
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	183 377,00
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	167 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	108 555,00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	108 555,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		23 557 421,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 700 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMO. INCORPOR. ET CORPOR.	9 700 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 078 519,00
Total des dépenses d'ordre		12 778 519,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		36 335 940,00

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	500,00
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 066 940,00
70111	VENTES D'EAU AUX ABONNES	24 585 235,00
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	213 200,00
701261	REDEVANCE SUR LA CONSOMMATION EAU	4 819 505,00
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	393 000,00
704	TRAVAUX	530 000,00
706121	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	140 000,00
7064	LOCATIONS DE COMPTEURS	4 250 000,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	26 000,00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	110 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	68 000,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTÉS À DES ACTIVITÉS PROF.	8 000,00
7588	AUTRES	60 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	200 500,00
7714	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500,00
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	100 000,00
7748	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DES TIERS	40 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		35 335 940,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 000 000,00
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INV. VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	1 000 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		1 000 000,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		36 335 940,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	192 644,00
2031	ETUDES	40 000,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	152 644,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 798 720,00
21351	AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'EXPLOITATION	990 000,00
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	6 676 220,00
21561	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	769 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	290 000,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	63 500,00
2184	MOBILIER	5 000,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 250 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	1 050 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	1 200 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 858 705,00
1641	EMPRUNTS EN EURO	2 344 500,00
1678	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	514 205,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		14 100 069,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 000 000,00
139111	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	400 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 400 000,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		15 500 069,00

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	443 747,00
13111	SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	443 747,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 877 903,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 877 903,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		2 321 650,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	9 700 000,00
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	79 000,00
2805	AMORTISSEMENT DES LOGICIELS	50 000,00
28131	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS	170 000,00
28135	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DES CONSTRU	370 000,00
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	7 950 000,00
28156	AMORTISSEMENT DU MATERIEL	850 000,00
28182	AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE TRANSPORT	162 000,00
28183	AMORTISSEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE	52 000,00
28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	15 000,00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMO. CORPORELLES	2 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	400 000,00
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLE	400 000,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	3 078 519,00
Total des recettes d'ordre		13 178 519,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		15 500 169,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743.3	PARTICIPATION COOPERATION INTERCOMMUNALE	PARTICIPATION COOPERATION INTERCOMMUNALE	DIVERSES ASSOCIATIONS	Association	50 000,00
6743.7	PARTICIPATION COOPERATION INTERNATIONALE	PROJET EAU DANS PAYS ETRANGERS	CCAS DE LA METROPOLE	Etablissement de droit public	115 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022 - 4102A ALIMENTATION EN EAU DEPUIS LA MEURTHE DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU	34 480 642,67	329 990,00	34 810 632,67	379 478,64	611 543,03	33 819 611,00
2022 - 4108A CONFORTEMENT DU BARRAGE DE MÉRÉVILLE SUR LA MOSELLE SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU	2 087 957,75	870 270,00	2 958 227,75	1 741 418,57	1 216 809,18	0,00
2022 - 4108C CRÉATION D'UN RÉSERVOIR AU SUD DE VANDOEUVRE SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
2022 - 4101A DÉMOLITION ANCIENNE USINE ST CHARLES DÉMOLITION ANCIENNE USINE ST CHARLES	2 000 000,00	117 000,00	2 117 000,00	2 500,00	1 247 500,00	867 000,00
2024 - 4109A PROJETS ENR PROJETS ENR	6 150 000,00	-2 475 000,00	3 675 000,00	75 000,00	400 000,00	3 200 000,00
2022 - 4106B RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU - DÉPLOIEMENT RADIORÉLEVÉ RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	4 211 834,24	0,00	4 211 834,24	4 124 132,73	87 701,51	0,00
2022 - 4106A RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX STRUCTURANTS D'EAU POTABLE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	6 782 598,76	0,00	6 782 598,76	3 689 310,14	1 593 288,62	1 500 000,00
2022 - 4108B RÉHABILITATION RÉSERVOIR SAINT CHARLES SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU	2 686 091,84	346 480,00	3 032 571,84	871 639,93	114 451,91	2 046 480,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2025 - 4205B VEHICULES MATERIELS ET ENGINS ROULANTS VEHICULES MATERIELS ET ENGINS ROULANTS	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	290 000,00	1 160 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024 - AEUSINEEAU DSP EXPLOITATION DES USINES DE L'EAU	27 530 000,00	-76 000,00	27 454 000,00	3 600 000,00	3 800 000,00	20 054 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	14,84	0,00	14,84
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1ERE CL	C	2,00	0,00	2,00	3,67	0,00	3,67
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2EME CL	C	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	5,00	0,00	5,00	4,17	0,00	4,17
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2 EME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		103,00	0,00	103,00	76,76	4,83	81,59
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	7,00	0,00	7,00	7,33	0,00	7,33
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	14,00	0,00	14,00	8,17	0,00	8,17
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	22,00	0,00	22,00	15,17	0,00	15,17
AGENT DE MAITRISE	C	12,00	0,00	12,00	8,17	0,00	8,17
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	12,00	0,00	12,00	11,00	0,00	11,00
INGENIEUR	A	6,00	0,00	6,00	1,92	3,83	5,75
INGENIEUR HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	6,00	0,00	6,00	4,67	0,00	4,67
TECHNICIEN	B	7,00	0,00	7,00	3,33	0,00	3,33
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	7,00	0,00	7,00	5,92	1,00	6,92
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	9,00	0,00	9,00	10,08	0,00	10,08
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		119,00	0,00	119,00	91,60	4,83	96,43

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	821.0	0,00	332-10	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	518.0	0,00	332-8-2°	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565.0	0,00	332-8-2°	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	697.0	0,00	332-8-2°	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821.0	0,00	332-8-2°	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	TECH	573.0	0,00	332-10	CDI contrat à durée indéterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367.0	0,00	332-23-1°	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367.0	0,00	332-24	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	381.0	0,00	332-24	CDD contrat à durée déterminée
APPRENTI		OTR		0,00	A	A autres
STAGIAIRE GRATIFIE		OTR		0,00	A	A autres
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	401.0	0,00	332-13	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN TERRIT	B	TECH	387.0	0,00	332-24	CDD contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

METROPOLE DU GRAND NANCY - Budget EAU - BP - 2025

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 76
 Nombre de membres présents : 59
 Nombre de suffrages exprimés : 74

VOTES :
 Pour : 56
 Contre : 18
 Abstentions :

Date de convocation : 31 janvier 2025

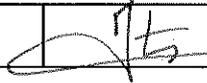
Présenté par (1), Le Président

A le Nancy le 06/02/2025.
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du Conseil Métropolitain du Grand Nancy

A , le Nancy le 06/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

MATHERON Vincent	
------------------	---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.